

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
DU JEUDI 24 OCTOBRE 2024**

COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL

Etaient Présents :

Membres Elus :

Patrick VASSAL, Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Justine PERONNET, Patrice VARLET, Michel FACCIN

Membres Nommés :

Gilbert LEPELTIER, Maryse GUYOMAR, Renaud GUILLEMARD, Yvonne DANIELLOT

Membres représentés :

Vincent MORISSE par Patrick VASSAL, Thierry GOBINO par Maryse GUYOMAR, Charles INGBERG par Gilbert LEPELTIER, Danielle PROVOST par Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Nadine CHOIGNON par Justine PERONNET

Était absent :

Simone LONG

Secrétaire de séance :

Catherine LEROY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 17h30.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 24 OCTOBRE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

-D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 24 octobre 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

2. DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **PRENDRE ACTE**

-des décisions n° 240094 à 240097 prises par le Président du Centre Communal d'Action Sociale.

3. MODIFICATION DES MODALITES D'APPLICATION DU RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

-DE MODIFIER la première phrase de la partie 2/CIA, point 8 de l'annexe 1 RIFSEEP de la délibération n° CCAS-DEL-16063 du 13 octobre 2016 modifiée, comme suit :

« Le Complément Indemnitaire Annuel fera l'objet de 2 versements dans l'année et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. », le reste étant inchangé ;

-D'AUTORISER Monsieur Le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

4. DECISION MODIFICATIVE 1 – EXERCICE 2024 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

-D'APPROUVER la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale selon le détail par chapitre présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Pour mémoire	VOTE DM n°1	TOTAL Budget 2024
		BP (yc RAR et excédents)		
DEPENSES		4 245 870,04	45 097,00	4 290 967,04
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	425 745,02	5 641,00	431 386,02
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	3 420 580,00	35 000,00	3 455 580,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 612,00		20 612,00
66	CHARGES FINANCIERES	145 000,00		145 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00		1 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	150 000,00		150 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	82 933,02	4 456,00	87 389,02
RECETTES		4 245 870,04	45 097,00	4 290 967,04
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	21 000,00		21 000,00
70	VENTES DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	733 900,00		733 900,00
73	IMPOTS ET TAXES			-
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 960 900,00	- 1 885 903,00	1 074 997,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	171 292,00	1 931 000,00	2 102 292,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-		-
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 208,00		6 208,00
002	RESULTAT REPORTE	352 570,04		352 570,04

SECTION D'INVESTISSEMENT		Pour mémoire	VOTE DM n°1	TOTAL Budget 2024
		BP (yc RAR et excédents)		
DEPENSES		353 383,85	4 456,00	357 839,85
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 000,00		100 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00		50 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 929,85	4 456,00	89 385,85
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	112 246,00		112 246,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 208,00		6 208,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			-
RECETTES		353 383,85	4 456,00	357 839,85
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 136,45		6 136,45
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	100 000,00		100 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	150 000,00		150 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	82 933,02	4 456,00	87 389,02
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	14 314,38		14 314,38
TOTAL		4 599 253,89	49 553,00	4 648 806,89

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

5. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET 2024 - RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

-D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget 2024 de la Résidence Autonomie Les Tilleuls selon le détail ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
GROUPE I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	VOTE DM 2	GROUPE I	Produits de la tarification	VOTE DM 2
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	34 200,00			
61128	AUTRES PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO-SOCIAL	12 000,00			
61521	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	- 24 000,00			
TOTAL GROUPE I		22 200,00	TOTAL GROUPE I		-
GROUPE II	Dépenses afférentes au personnel		GROUPE II	Autres produits relatifs à l'exploitation	VOTE DM 2
			7483	FORFAIT AUTONOMIE	22 200,00
TOTAL GROUPE II		-	TOTAL GROUPE II		22 200,00
GROUPE III	Dépenses afférentes à la structure		GROUPE III	Produits financiers, produits non encaissable	
TOTAL GROUPE III		-	TOTAL GROUPE III		-
RESTES A REALISER			RESTES A REALISER		-
			002 EXCEDENT REPORTE N-1		-
TOTAL GENERAL		22 200,00	TOTAL GENERAL		22 200,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM 2	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM 2
2313	CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	- 84 000,00	10682	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	- 22 280,17
2314	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	84 000,00			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		- 22 280,17
RESTES A REALISER			RESTES A REALISER		-
EXCEDENT REPORTE N-1		-	001 EXCEDENT REPORTE		22 280,17
TOTAL GENERAL		-	TOTAL GENERAL		-

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

6. BUDGET PREVISIONNEL 2025 - RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

-DE VOTER, groupe par groupe, les propositions nouvelles du budget primitif 2025 de la Résidence Autonomie Les Tilleuls selon le détail ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT	Pour mémoire	Vote
	BP 2024	BP 2025
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	<u>975 632,32 €</u>	<u>1 070 278,29 €</u>
011 - Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	343 432,00 €	434 100,29 €
012 - Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	373 385,00 €	381 560,00 €
016 - Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	258 815,32 €	254 618,00 €
<u>Recettes de fonctionnement</u>	<u>975 632,32 €</u>	<u>1 070 278,29 €</u>
002 - Excédent reporté	5 620,32 €	33 041,29 €
017 - Groupe 1 - Produits de la tarification	886 552,00 €	918 843,00 €
018 - Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	83 460,00 €	117 264,00 €
019 - produits financiers et non encaissables		1 130,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire	Vote
	BP 2024	BP 2025
<u>Dépenses d'investissement</u>	<u>26 000,00 €</u>	<u>39 538,00 €</u>
20 - Immobilisations incorporelles		10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	26 000,00 €	18 408,00 €
23 - Immobilisations en cours		10 000,00 €
026 - Autres emplois		1 130,00 €
<u>Recettes d'investissement</u>	<u>26 000,00 €</u>	<u>39 538,00 €</u>
28 - Amortissement des immobilisations	26 000,00 €	25 118,00 €
027 - FCTVA		14 420,00 €
491 - Dépréciation des comptes de redevables		

TOTAL	1 001 632,32 €	1 109 816,29 €
--------------	-----------------------	-----------------------

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Secrétaire de séance :



Président de séance :

